créer des ressources pressait encore davantage ». On logea donc deux cent onze élèves dans les nouveaux bâtiments, le 4 novembre 1835. Le collège était encore si peu préparé à recevoir ses nouveaux habitants, qu'on se hâta, le jour de la rentrée, de placer une vingtaine de croisées. Faute de temps, on les fixa avec des chevilles et sans espagnolettes. Plusieurs professeurs couchèrent dans des chambres sans portes ni fenètres où ils s'arrangèrent le moins mal qu'ils purent (1). ¿ Si les élèves étaient abrités, dit M. Bernier, une foule de dispositions à prendre dans l'intérieur avaient été a journées ; une multitude de travaux de détail étaient inachevés ou entièrement à faire : et des choses qui sont partout jugées indispensables pour la salubrité, pour la propreté, pour la sûreté, pour la surveillance manquaient absolument, et elles manquèrent longtemps encore (2).»

Ces appréciations semblent pessimistes. « Sans doute, raconte l'élève le plus distingué de la première classe de rhétorique, tout n'était pas parfait et il restait encore beaucoup à faire. Qu'on ait installé la communauté un an trop tôt, c'est possible, mais on était pressé de commencer; d'ailleurs l'essentiel y était. Il se peut faire que les professeurs n'aient pas eu une installation très confortable. Quant à nous, il ne m'est resté à cet égard dans l'esprit aucune impression défavorable. Nous nous trouvions mieux qu'à la Barre, et je ne me rappelle pas avoir entendu mes condisciples formuler

la moindre plainte sur le régime de la maison. »

Le collège se composait de la façade et de la partie intérieure de ses deux ailes. Les salles qui devaient servir d'études aux deux

(1) Notice historique, p. 75. — Voici une partie du prospectus du Collège : « La maison, située dans la partie la plus élevée de la ville, et comme à la campagne, des appartements vastes et bien aérés, une nourriture saine, des soins assidus, tout concourt à entretenir la santé des élèves. Le Médecin fait tous les jours la visite de l'infirmerie; dans le cas d'une maladie sérieuse, les parents en sont aussitôt informés; une correspondance suivie les tient au courant de

« Les pareuts reçoivent tous les trois mois un bulletin qui leur fait connaître la conduite, l'application, les progrès et la santé de leurs enfants. Ceux-ci de

leur côté sont tenus d'écrire à leur famille au moins tous les mois.

« Le prix de la pension, pour dix mois, est de 550 fr., payables d'avance et par semestre, le premier à la rentrée des classes, le second au le avril.

« Les fournitures de papier, plumes et encre, le raccommodage du linga et des habits, le blanchissage, les honoraires du Médecin sont compris dans le prix de la pension.

« L'élève qui quitte l'établissement avant la fin de l'année, paie un mois (55 fr.) au-delà de l'époque de sa sortie. Il en est de même pour les absences, les 30 pre-

miers jours n'entrent pas en déduction.

« Le trousseau se compose de trois habillements complets, parmi lesquels un habit ou une redingote de couleur noire on brune, de trois paires de draps, 12 chemises, 6 serviettes de table, 6 de toilette ou essuie-mains, 6 bonnets de nuit, 12 mouchoirs, 12 paires de bas garnies, 8 cravates, un couvert et un gobelet.

« Tous ces effets doivent être marqués du n° assigné à chaque élève. « Le lit est fourni par la maison, moyennant 30 fr. une fois donnés. Les parents qui préfèrent ne point envoyer de draps et de serviettes paient 15 fr.

 Toutes les lettres écrites aux élèves ou à leur occasion doivent être affranchies. « Les personnes employées dans la maison ne peuvent rien recevoir ni des parents, ni des éleves. »

(2) Mémoire de M. Bernier à Mer Angebault.